

# Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)



**Votre expérience a de la valeur, faite la reconnaître avec la VAE !**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet aux personnes ayant acquis une expérience significative (professionnelle ou autre) dans un domaine donné de recevoir une certification officielle. C'est un moyen de valoriser l'expérience et les compétences acquises tout au long de la vie.

Renforcée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la VAE est un droit inscrit dans le Code du travail (article L. 6411-1) et constitue une voie d'accès aux diplômes et titres à finalité professionnelle.

L'IRFASE propose un accompagnement complet pour guider les candidats à chaque étape du processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

- **Élaboration du livret 1 : dossier de faisabilité**
- **Constitution du livret 2 : dossier de validation**
- **Dépôt du dossier de validation (livret 2)**
- **Soutenance orale**

Retrouvez toutes les informations sur le portail officiel : [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

## Objectifs

- Informer le candidat et l'aider à clarifier son projet de VAE
- Vérifier l'admissibilité du dossier en s'assurant que l'expérience du candidat correspond aux exigences du diplôme
- Aider le candidat à formaliser et valoriser son expérience en lien avec les référentiels du diplôme visé
- Permettre au candidat de bien défendre son parcours et ses compétences devant le jury
- Accompagner le candidat selon la décision du jury (validation totale, partielle ou refus)

## Modalités pédagogiques

- Accompagnement individualisé et ateliers collectifs
- **Coaching avec un formateur/accompagnateur du diplôme visé**
- Accès au Centre de Ressources Documentaires de l'IRFASE et à des ressources et outils numériques
- **Simulations d'entretiens et relecture des dossiers**
- Participation aux journées d'étude de l'IRFASE



## Diplômes visés

- Moniteur Éducateur (DEME)
- Assistant de service Social (DEASS)
- Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
- Éducateur Spécialisé (DEES)
- CAFERUIS « Chef de service »



## Public et prérequis

### Public

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

### Prérequis

- Disposer d'un financement pour l'accompagnement et d'un ordinateur portable

### Prérequis pour le forfait 1 :

- Obtenir un avis de recevabilité favorable pour le livret 1 auprès de l'organisme certificateur.



## Durée et lieu

L'IRFASE propose un accompagnement sous la forme de deux forfaits :

- Forfait 1 (sans étape 2) : 39h
- Forfait 2 (avec étape 2) : 41h

La période d'accompagnement proposée est de 12 mois maximum sur le temps de travail ou hors temps de travail (sous condition).

Prochaine rentrée VAE : 10 octobre 2025

Un accompagnement hybride : en distanciel ou en présentiel à l'IRFASE.



## Tarif et modalités d'inscription

### Tarif

- Forfait 1 (sans étape 2) : 2 300 € TTC
- Forfait 2 (avec étape 2) : 2 550 € TTC

### Comment vous inscrire ?

Vous renseignez auprès du Pôle Admission et Orientation : [pole.admissions@irfase.com](mailto:pole.admissions@irfase.com)



# Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)

## Déroulé de notre accompagnement

### Étape 1

#### Information et Orientation

- Réunion d'information collective (présentiel/distanciel)
- Entretien individuel à la demande

Étape offerte

### Étape 2

#### Analyse des Acquis et Constitution du Dossier de Recevabilité (Livret 1)

- Recueil des expériences et identification des compétences
- Constitution des pièces justificatives et dépôt du Livret 1

250 € TTC (optionnel selon statut du candidat)

### Étape 3

#### Accompagnement à la Rédaction du Dossier VAE (Livret 2)

- 13 séances individuelles (présentiel/distanciel)
- 4 regroupements collectifs
- Aide à la structuration et à la valorisation de l'expérience

1 900 € TTC – 22h en individuel et 10h en collectif

### Étape 4

#### Préparation à l'Entretien avec le Jury

- 2 regroupements collectifs
- 1 jury blanc avec conseils personnalisés

400€ TTC – 1h en individuel et 6h en collectif

### Étape 5

#### Suivi Post-Jury et Plan d'Action

- Entretien d'accompagnement (présentiel/distanciel)
- Conseils pour développer les compétences en cas de validation partielle

Étape offerte



## Modalités de validation

A l'issue de l'épreuve orale, le jury plénier de délivrance du diplôme pourra statuer et décider :

- **D'une validation totale** (délivrance du diplôme) : le diplôme obtenu par la VAE a la même valeur juridique que celui obtenu par la formation initiale.
- **D'une validation partielle** : le jury peut valider un ou plusieurs blocs de compétences.
- **D'aucune validation** : le jury estime que les acquis du candidat ne lui permettent pas de répondre aux objectifs de la certification visée. La certification n'est pas attribuée.



## Les attendus de l'accompagnement VAE

- Livret 1 : Obtention de la recevabilité
- Livret 2 : Validation totale ou partielle du diplôme



## Textes de référence

- Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience.
- Décret n° 2023-408 du 26 mai 2023 relatif à l'expérimentation permettant la conclusion de contrats de professionnalisation associant des actions de validation des acquis de l'expérience.
- Loi n°2022-1958 du 21 décembre 2022 dite loi « Marché du travail ».
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.



## Pôle handicap

L'IRFASE est engagé pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- Locaux accessibles
- Accompagnement adapté et suivi personnalisé

Contactez la référente handicap par mail : [pole.handicap@irfase.com](mailto:pole.handicap@irfase.com)

